



Communiqué de presse – Juin 2020

Le Département des Landes lance un plan de soutien de 1M€ pour relancer l'activité touristique

Depuis le 14 mars dernier, et durant toute la période de confinement liée au COVID-19, le département des Landes a subi un arrêt brutal de la majorité de ses activités économiques et principalement des activités liées au tourisme et au thermalisme alors que celles-ci étaient en phase de démarrage d'une nouvelle saison touristique qui présageait d'une croissance du nombre de visiteurs sur l'ensemble de notre territoire.

L'impact de cette crise sur les entreprises touristiques et thermales a été très rapide et très important, notamment pour les hébergeurs. Près de 90% des prestataires ont subi une perte de leur chiffre d'affaires de plus de 80% liée à la fermeture des établissements, la baisse de fréquentation et l'annulation des réservations.

Dans ce contexte, le Conseil Départemental des Landes, en lien avec le Comité départemental du tourisme, a élaboré un grand plan de soutien pour accompagner les acteurs départementaux du tourisme et du thermalisme, secteurs clés de l'économie des Landes (23,3 millions de nuitées en 2019). Ce plan, qui sera examiné par l'Assemblée Départementale le 17 juillet lors du vote budget rectificatif, prévoit une série de mesures pour un budget total de 1M€. Deuxième plus vaste département de France, aux ressources naturelles exceptionnelles, le territoire des Landes est réputé pour son littoral composé de plages immenses, pour ses forêts, la douceur de son climat, sa gastronomie et l'excellence de sa filière thermale. Un grand espace de liberté et de bien-être qui a naturellement une belle carte à jouer cette année pour les français à la recherche de destinations ressourçantes.

Un plan de soutien conséquent sur 3 axes

Le Conseil Départemental fixe comme priorité d'aider les acteurs du tourisme face à la crise sanitaire qui les impacte fortement. Le plan de soutien se structure ainsi autour de 3 axes :

- ➔ **Le soutien à la consommation touristique et à la promotion de la destination,**
- ➔ **L'aide au départ en vacances pour les publics les plus modestes,**
- ➔ **Le soutien à l'action de promotion des Offices de Tourisme.**

→ Le soutien à la consommation touristique et à la promotion de la destination

L'opération « Les Landissimes » prévoit la diffusion de 3000 bons vacances de 150€ pour inciter à venir séjourner dans les Landes.

Montant de l'opération : 600 000€

Le Conseil Départemental accompagne une opération inédite pilotée par le Comité Départemental du Tourisme des Landes en partenariat avec les Offices de Tourisme : la mise en place de bons vacances à consommer dans les Landes et utilisables du 16 juin au 29 novembre 2020 (hors 25 juillet- 21 août). 3000 bons vacances d'une valeur de 150€ sont proposés aux vacanciers dans les Landes pour un séjour de loisirs.

Les conditions pour en bénéficier :

- réserver son hébergement à partir du 16 juin 2020,
- consommer un séjour comprenant à minima 2 nuits dans un hébergement classé ou labélisé, 1 restaurant et une activité ou 1 visite
- dépenser au minimum 250€.

Pour en profiter, il suffit de réserver son séjour puis de s'inscrire sur le site Tourismelandes.com. A la fin de son séjour, le vacancier envoie ses justificatifs, et reçoit 150€ par virement.

Cette opération, qui vise à dynamiser les réservations et à soutenir la consommation par effet de levier dans les différents domaines de la filière touristique, est soutenue par un dispositif de communication de portée nationale.

→ L'aide au départ en vacances pour les publics les plus modestes

L'opération « Chèque solidarité tourisme » double le plafond du chèque vacances pour les familles modestes.

Montant de l'opération : 200 000€

Le Département des Landes participe au dispositif régional «chèque solidarité tourisme» en lien avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV). Il s'agit d'un chèque de solidarité à destination des publics les plus modestes (Quotient familial entre 600 et 900 €), à dépenser auprès des acteurs du tourisme du territoire de la Nouvelle Aquitaine. Le montant accordé par famille est de 50 € par personne, plafonné à 200 € par famille. Avec la participation du Département (0,50 € par habitant) le montant maximum du chèque vacances sera doublé (400 €).

→ Le soutien à l'action de promotion des Offices de Tourisme

L'opération « Offices de Tourisme » réinjecte 200 000€ pour le soutien local à la promotion des professionnels.

Montant de l'opération : 200 000 €

En tant qu'acteurs majeurs des territoires dans le déploiement des politiques touristiques, les Offices de Tourisme sont des interlocuteurs privilégiés des professionnels du secteur.

Dans ce cadre et afin de soutenir les dispositifs de promotion des Offices de Tourisme, le Conseil départemental des Landes souhaite leur rétrocéder, en 2020, la Taxe additionnelle sur la Taxe de séjour qu'il percevra.

Les chiffres clés du tourisme Landais en 2019 :

- 23,3 millions de nuitées dont 20% sur l'avant saison (avril à juin) et 50% sur la haute saison,
- 442 785 lits touristiques,
- 75 779 curistes (1^{er} département thermal français),
- 43,02€ / personne de dépense moyenne par jour par personne.

Plus d'informations, à partir du 16 juin, sur le site internet :

www.tourismelandes.com

Comité Départemental du Tourisme : Marilyns Cazaubieilh - presse@cdt40.com – 06 74 95 27 35

Conseil Départemental des Landes : Mathilde Charon-Burnel – presse@landes.fr – 06 72 56 12 82